

Évaluation du cabinet dentaire

Valeur par détermination des différents éléments d'actif

L'évaluation résulte de la somme algébrique de :

- la valeur résiduelle des biens corporels amortissables : matériel, mobilier, installation, agencements, etc.
- la valeur vénale des biens incorporels au moment de la cession : droit au bail, droit de présentation d'un successeur, à la patientèle, parts de SCM, SCI, SCP, etc.

Valeur économique

Le chiffre d'affaires (CA) est un élément dont on peut tenir compte, et les ratios suivants peuvent être utilisés :

- bénéfice / CA,
- frais et charges / CA.

Ces ratios indiquent la réalité économique du cabinet dentaire, mais ils ne sont pas exhaustifs puisque des considérations personnelles fiscales peuvent interférer.

Valeur affective

Les conditions locales démographiques, l'ancienneté et la notoriété du praticien, le type de patientèle, la qualité des prestations exigées, une implantation exceptionnelle, le personnel, le type de votre exercice, la répartition de votre charge de travail sur la semaine... peuvent être retenus comme critères d'évaluation. Ces éléments annexes à l'évaluation comptable sont complémentaires.

Ne pas oublier qu'en tout état de cause, l'offre et la demande interviendront.